

**COTE N° 6**  
**SCP MERCIÉ et autres.**

**PREUVES INCONTESTABLES :**

- *La volonté manifeste de ladite SCP à nuire aux intérêts de Monsieur et Madame LABORIE profitant de l'absence de Monsieur LABORIE André de ses moyens de défense pour soulever la nullité de la procédure de saisie.*

La SCP d'Avocats a fourni un faux document repris dans le jugement de subrogation soit un commandement de saisie immobilière du 20 octobre 2000 nul et non avenue,

On peut s'apercevoir qu'il a été délivré par une banque qui n'existait plus. « ATHENA BANQUE »

- *Entachant de ce fait l'entier acte sur la forme et sur le fond.*

Le même acte à l'identique que celui du 5 septembre 2003 reconnu de nul par la cour d'appel de Toulouse par arrêt du 26 mai 2006 en sa pièce N° 8